

RFC 9720 : RFC Formats and Versions

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 18 janvier 2025

Date de publication du RFC : Janvier 2025

<https://www.bortzmeyer.org/9720.html>

Vous le savez, les RFC ne sont plus en texte brut depuis des années, leur format officiel est du XML. Le système était décrit dans le RFC 7990¹, que ce nouveau RFC remplace. Il y a beaucoup de changements sur la forme et aussi sur le fond, notamment la possibilité de modifier un fichier déjà publié (sans changer sa sémantique, bien sûr).

La section 2 de notre RFC décrit ce qu'est la « version définitive » d'un RFC. Écrite dans le format RFCXML <<https://authors.ietf.org/rfcxml-overview>> spécifié dans le RFC 7991, elle peut donc comporter des images en SVG (voir le RFC 7996) et des caractères non-ASCII (cf. RFC 7997). Cette version définitive contient tout ce qui est nécessaire pour produire le RFC publié. (Les versions de développement, avant la publication, peuvent utiliser des références externes, qui devront être résolues dans la version définitive, qui sera auto-suffisante.)

Mais le changement le plus spectaculaire de notre RFC 9720 est que cette version « définitive » peut désormais changer. Si on découvre un problème dans le fichier XML, il pourra être modifié, si cela ne change pas le sens, bien sûr. La section 2.1 décrit précisément les règles de changement. En cas de modification, les versions antérieures devront être gardées, avec leurs métadonnées (comme la date) et accessibles publiquement, comme les RFC l'ont toujours été (section 4), ce qui a beaucoup contribué au succès de l'Internet.

De nouvelles versions de publication, produites à partir de la version définitive, seront produites, soit parce que la version définitive a changé, soit parce que les outils ont évolué et permettent un meilleur rendu (section 3). (La re-publication pour corriger des erreurs de rendu existait déjà et la liste des cas est en ligne <<https://www.rfc-editor.org/rpc/wiki/doku.php?id=rerendering>>.)

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc7990.txt>

Notez que ce RFC ne s'applique qu'au produit final. L'élaboration des RFC, via les *"Internet drafts"*, n'est pas concernée, même si elle va sans doute s'aligner. (Si vous en écrivez et que vous voulez utiliser le format XML, ce que je recommande, une page Web dédiée <<https://authors.ietf.org/en/drafting-in-xml>> est là pour vous aider.)

La section 1.1 résume les changements depuis le RFC 7990. On garde le format XML normalisé <<https://authors.ietf.org/rfcxml-overview>> dans le RFC 7991 mais on change le concept de « format canonique », qui mélangeait plusieurs choses. Il y a désormais :

- le format final, forcément en XML, donc, c'est le format de référence, qui s'appelait « xml2rfc version 3 » et se nomme désormais RFCXML <<https://authors.ietf.org/rfcxml-vocabulary>> ,
- la version finale qui, en dépit de son nom, peut désormais changer,
- le format de publication (texte brut, HTML ou PDF),
- la version de publication, c'est-à-dire un document dans un format de publication, fait à partir de la version finale.

Notre RFC spécifie dans quelles conditions on peut désormais changer la version finale (contrairement à la règle du RFC 9280). En gros, il faut que la sémantique reste inchangée. Cela permet d'effectuer les changements suite à des erreurs de format XML ou bien lorsqu'une évolution des logiciels ne permet plus de traiter l'ancien fichier. Mais cela pose peut-être des problèmes de sécurité et la section 6 appelle à la vigilance face au risque d'utiliser une version non-officielle.

Et, sinon, le *"RFC Editor"* » devient le « *"RFC Production Center"* » (mais je parie que l'ancien terme, chargé d'histoire, va rester encore longtemps).

On sait que le premier RFC publié sous le nouveau système (format de référence en XML) était le RFC 8651. Depuis, tous les autres RFC ont suivi ce système.